Commune de Dison

Dossier n°**P/2023/178**

Wallonie

Annexe 26

URBANISME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demanderesse est **Madame Charlotte Collard, domiciliée route de Henri-Chapelle 182 à 4821 Dison.**

Le terrain concerné est situé route de Henri-Chapelle 182 à 4821 Andrimont et est cadastré Andrimont (2) section B n° 5 H.

Le projet consiste en la transformation d'une partie de bâtiment en cabinet vétérinaire et du grenier de l'habitation en pièces de nuit et local d'archives, la régularisation d'une enseigne et la pose d'une deuxième enseigne à l'entrée du chemin privé et présente les caractéristiques suivantes : demande de permis impliquant une dérogation à la zone agricole du plan de secteur de Eupen-Verviers, adopté par l'Arrêté Royal du 23/01/1979.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40, alinéa 2 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service de l'urbanisme, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison, le mardi 9h00 à 12h00 et le jeudi de 14h à 16h00, le lundi après-midi sur rendez-vous et ainsi que les lundis 18/03/2024 et 25/03/2024 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous.

Pour les consultations sur rendez-vous, celui-ci doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service de l'urbanisme, téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be.

L'enquête publique est ouverte le 18/03/2024 et clôturée le 01/04/2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Albert 1er 66 à 4820 Dison
- par télécopie au numéro : 087/34.15.87
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be
- remises à la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou à l'agent communal désigné à cet effet dont le bureau se trouve au Service de l'Urbanisme de l'Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **P/2023/178 - Réclamation**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service de l'Urbanisme de l'Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison: le **01/04/2024 à 9h00.**

La personne chargée de donner des explications sur le projet est la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou l'agent communal désigné à cet effet dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, Service de l'Urbanisme, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

,